

Conseil Municipal du 29 Mars 2016 à 18h30.

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Corinne LAUFER, Claude DUPONT (arrivé à partir de la question N°3), Conseillers Délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, , Christophe BELZ, Alain DESPLANQUES, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL

Absents excusés :

Annie POISSON a donné pouvoir à M. Le Maire
Edwige PERINET a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT,
Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Annick MARIE
Sighilde LEGOUPIL a donné pouvoir à Stéphane PINABEL
Philippe FAUVEL a donné pouvoir à Jean-Louis REVERT
Elisabeth DUHOUX.

(Monsieur Claude DUPONT avait donné pouvoir à Thierry TOTAIN pour voter en son nom jusqu'à son arrivée)

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h35

Sur une suggestion de David LEGOUET, Les membres du Conseil Municipal respectent un moment de recueillement en hommage aux victimes du terrorisme qui frappe l'Europe ainsi que d'autres pays.

Madame Corinne LAUFER est désignée Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide l'inscription de deux questions diverses en fin de séance :

- *Admissions en non valeur Budget Principal et Budgets Annexes.*
- *Signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour des cours informatiques.*

ORDRE DU JOUR :

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

Décision n°1/2016 : Signature du marché pour l'extraction des algues avec HLB Environnement pour 12 900€HT pour un volume estimatif de 5 000m³

Décision n°2/2016 : Signature du marché pour l'enlèvement des bancs de sable avec l'entreprise Ch. BEAUSSIRE pour un montant de 79 800€ HT pour les bancs de sable (budget portuaire) et 2 250€ HT pour le regalage du sable sur les plages (budget communal).

Il informe que l'entreprise BEAUSSIRE a fait du bon travail. De grosses quantités de sable ont été déposées sur les plages de Barneville et de La Potinière. Il est à espérer qu'il restera en place après la grande marée du mois d'avril.

En ce qui concerne l'enlèvement des algues, une grosse partie a été enlevée et du sable a été déposé notamment derrière la balise verte, ce qui devrait limiter les dépôts qui se formaient à cet endroit. La Chenillette de la commune interviendra à nouveau lors de la prochaine marée de coefficient 90.

En ce qui concerne Barneville-Plage, les propriétaires concernés par les lais de mer ne se manifestent pas. Monsieur Le Maire rappelle qu'après les travaux de 2014, plusieurs propriétaires avaient souhaité remettre leur lais de mer à la commune, mais depuis ces intentions, aucune action n'a été réalisée. Il n'envisage plus de réaliser des travaux de confortement sur ces lais de mer, tant qu'ils resteront propriété privée. Il appartient aux propriétaires riverains de défendre leurs biens et de se constituer en ASA.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les comptes de gestion du Trésorier doivent être approuvés avant les comptes administratifs.

Il précise la totale concordance des comptes et demande au Conseil de bien vouloir les approuver, étant précisé que le détail sera donné lors de la présentation des comptes administratifs.

Commune :

Dépenses de Fonctionnement	2 917 516.07	
Recettes de Fonctionnement	3 590 108.12	Excédent 672 592.05
Dépenses d'Investissement	1 530 030.30	
Recettes d'Investissement	2 097 399.84	Excédent 567 369.54

Résultat : Excédent de 1 239 961.59

Port :

Dépenses de Fonctionnement	662 275.55	
Recettes de Fonctionnement	686 012.21	Excédent 27 736.66
Dépenses d'Investissement	97 745.45	
Recettes d'Investissement	170 467.22	Excédent 72 721.77

Résultat : Excédent de 97 745.45

Service des Eaux :

Dépenses de Fonctionnement	494 509.09	
Recettes de Fonctionnement	579 365.67	Excédent 84 856.58
Dépenses d'Investissement	92 087.23	
Recettes d'Investissement	83 347.27	Déficit 8 739.58

Résultat : Excédent de 76 116.62€

Service de l'Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement	536 591.87	
Recettes de Fonctionnement	644 451.32	Excédent 107 859.45
Dépenses d'Investissement	108 408.77	
Recettes d'Investissement	260 622.40	Excédent 152 213.63

Résultat : Excédent de 260 073.08€

Service extérieur des Pompes Funèbres :

Dépenses de Fonctionnement	1300.50
Recettes de Fonctionnement	555.70

Résultat : déficit de 744.80

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes de gestion du Trésorier.*

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 :

Sous la Présidence de Madame Annick MARIE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2015 qui ont été présentés par Monsieur Le Maire, ainsi qu'il suit :

Le compte administratif de la Commune présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2015	2 917 516.07
Recettes de l'année 2015	3 590 108.12 , soit un excédent de 672 592.05

Excédent reporté N-1 169 697.61
D'où un excédent global de fonctionnement de **842 289.66**

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2015 :	1 530 030.30
Recettes de l'année 2015 :	2 097 399.84, soit un excédent de <u>567 369.54</u>

Déficit reporté N-1 1 193 098.17
D'où un déficit global d'investissement de **625 728.63**

Au quel il convient d'ajouter les restes à réaliser

Dépenses :	57 921.35
Recettes :	93 514.54

Soit un excédent sur les restes à réaliser de 35 593.19

Déficit de clôture 590 135.44

Le compte administratif 2015 du service du port présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2015	662 275.55	
Recettes de l'année 2015	686 012.01, soit un excédent de	<u>23 736.46</u>

Excédent reporté N-1		<u>52 727.57</u>
----------------------	--	------------------

D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>76 464.03</u>
--	--	-------------------------

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2015 :	97 745.45	
Recettes de l'année 2015 :	170 467.22, soit un excédent de	72 721.77

Restes à réaliser en dépenses		92 000.00
-------------------------------	--	-----------

Excédent reporté N-1		<u>12 880.30</u>
----------------------	--	------------------

D'où un excédent global d'investissement de		85 602.07
---	--	------------------

Besoin de financement (réserves) : 92 000 – 85 602.07 =		6 397.93
---	--	----------

Le compte administratif 2015 du service de l'eau présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2015	494 509.09	
Recettes de l'année 2015	579 365.67, soit un excédent de	<u>84 856.58</u>

Excédent reporté N-1		<u>131 142.00</u>
----------------------	--	-------------------

D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>215 998.58</u>
--	--	--------------------------

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2015 :	92 087.23	
Recettes de l'année 2015 :	83 347.27, soit un déficit de	<u>8 739.96</u>

Résultat reporté N-1		<u>200 307.03</u>
----------------------	--	-------------------

D'où un excédent global d'investissement de		191 567.07
---	--	-------------------

Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser :

Dépenses	153 000.00	
----------	------------	--

Recettes	115 000.00	
----------	------------	--

Besoin de financement des restes à réaliser		38 000.00
---	--	-----------

Excédent global d'investissement		<u>153 567.07</u>
----------------------------------	--	--------------------------

Le compte administratif 2015 du service de l'assainissement présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2015	536 591.87	
Recettes de l'année 2015	644 451.32, soit un excédent de	107 859.45

Excédent reporté N-1		<u>248 893.44</u>
----------------------	--	-------------------

D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>356 752.89</u>
--	--	--------------------------

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2015 :	108 408.77	
----------------------------	------------	--

Recettes de l'année 2015 :	260 622.40, soit un excédent	152 213.63
Excédent reporté N-1		<u>237 066.89</u>
D'où un Excédent global d'investissement de		389 280.52
Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser :		
Dépenses	653 500.96	
Recettes	563 235.00	
Besoin de financement des Restes à réaliser		90 265.96
Excédent global d'investissement		<u>299 014.56</u>

Le compte administratif 2015 du service extérieur des Pompes Funèbre présente les résultats suivants en seule

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2015	1 300.50	
Recettes de l'année 2015	555.70, soit un déficit de	<u>744.80</u>
Excédent reporté 2014		<u>1300.50</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<u>555.70</u>

Monsieur Le Maire rejoint la salle et reprend la présidence de séance.

Il remercie toute l'équipe municipale et l'ensemble des services municipaux pour les efforts réalisés. L'implication de tous a permis d'obtenir ces résultats.

Il rappelle que les efforts devront être poursuivis. En effet, la baisse des dotations et notamment de la DGF continue à hauteur de – 60 000€ par an. De plus avec la réforme territoriale et la composition de nouvelles communautés de communes, il est quasi certain que la commune perdra sa dotation « bourg centre » qui s'élève à environ 150 000€. La compensation est encore incertaine.

Cependant, les diminutions budgétaires ne pourront plus éternellement se porter sur le chapitre 11 qui est déjà revu à la baisse depuis plusieurs années. Il faudra peut-être examiner la suppression de certains services aux administrés dans les années à venir et il sera sans doute nécessaire de séparer d'une partie du patrimoine.

Le Maire tient une nouvelle fois à remercier Madame Ragot (DGS) pour la qualité des documents préparés et présentés.

Affectation des Résultats 2015 Budget Principal et Budgets annexes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les affectations suivantes :

Commune :

L'excédent global de fonctionnement de 842 289.66€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	590 135.44€
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	252 154.22€

Service du Port :

L'excédent global de fonctionnement de 76 464.03€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	6 397.93€
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	70 066.10€

Service des Eaux :

002 : Excédent antérieur reporté conservé en totalité	215 998.58€
--	-------------

Service de l'Assainissement :

002 : Excédent antérieur reporté conservé en totalité 356 752.89€

Service extérieur des Pompes Funèbres

L'excédent antérieur reporté est affecté en totalité au
Compte 002 « Excédent antérieur reporté » 555.70€

Budgets Primitifs 2016 :

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur Le Maire qui rappelle que chaque Conseiller a reçu le détail des comptes et que ces derniers ont été examinés en Commission des Finances où chacun a pu s'exprimer,

APPROUVE les inscriptions budgétaires suivantes par chapitre et par budget :

Budget Communal 2016 :

Ce budget se présente ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses = recettes à hauteur de 3 944 813.22€

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes à hauteur de 2 096 605.98€

Détail des chapitres :

DEPENSES Section de Fonctionnement			
Chapitre	Vote 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
011 Charges à caractère général	1 159 850.00	976 721.13	1 251 280.00
012 Charges de personnel	1 395 000.00	1 358 895.20	1 380 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	174 100.00	149 679.49	180 000.00
66 Charges financières	133 200.00	132 504.32	123 000.00
67 Charges exceptionnelles	30 200.00	56.68	15 200.00
042 Opérations d'ordre entre section	6 188.00	23 659.25	13 095.14
014 - Reversement GIR	276 000.00	276 000.00	281 000.00
TOTAL	3 174 538.00	2 917 516.07	3 243 575.14
023, Virement à la section d'investissement	649 479.40		701 238.08
TOTAL GLOBAL	3 824 017.40	2 917 516.07	3 944 813.22
RECETTES Section de Fonctionnement			
Chapitre	Vote 2015	Réalisé 2015	
002, Excédent antérieur reporté	169 697.61		252 154.22
013, Aténuation de charges	50 000.00	20 594.40	45 000.00
70 Produits des services	82 500.00	71 125.43	74 600.00
73, Impôts et Taxes	2 034 204.00	2 097 866.10	2 131 147.00
74, Dotations et participations	1 105 552.00	1 125 601.33	1 030 302.00
75, Autres produits de gestion courante	250 630.00	210 078.83	226 000.00
76, Produits financiers	10.00	5.75	10.00
77 produits exceptionnels	32 300.00	39 680.12	152 600.00
042 Opérations d'ordre entre section	99 123.79	25 156.16	33 000.00
TOTAL	3 824 017.40	3 590 108.12	3 944 813.22

Monsieur Le Maire précise que sur le chapitre 11 en augmentation, sont inscrites les sommes dues aux Epoux CAILLET suite au résultat du jugement à raison d'environ 130 000 € ainsi qu'une somme de 60 000€ pour les travaux du presbytère dont l'assurance devrait rembourser 46 000€ (inscrits en recettes de Fonctionnement)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Propositions 2015	Réalisé 2015	2016
001, Solde exécution investissement reporté	1 193 098.17		625 728.63
16, Remboursement d'emprunts	641 000.00	640 238.29	308 000.00
20, Immobilisations incorporelles	50 220.00	2 945.00	34 300.00
204, Subventions d'équipement versées	190 000.00	150 000.00	23 200.00
21, Immobilisations corporelles	502 745.94	375 404.04	301 872.00
23 Immobilisations en cours	487 470.00	336 286.81	689 384.00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	99 123.79	25 156.16	33 000.00
041- Opérations patrimoniales			
4581 - Opérations sous mandat	20 000.00		23 200.00
Restes à réaliser 2015			57 921.35
TOTAL	3 183 657.90	1 530 030.30	2 096 605.98
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Propositions 2015	Réalisé 2015	2016
001 - Excédent antérieur reporté			
021, Virement de la section de fonctionnement	649 479.40		701 238.08
024, Produits des cessions			
040, Opérations d'ordre en section	6 188.00	23 659.25	13 095.14
041- Opérations patrimoniales			
10, Dotations Fonds divers réserves	991 608.15	1 043 937.88	759 135.44
13 Subventions d'investissement	434 196.02	325 866.99	294 869.54
16, Emprunt et dettes assimilées	1 022 206.33	650 000.00	299 087.78
20- immobilisation incorporelles	5 980.00		5 980.00
23 - Immobilisation en cours	54 000.00	53 935.72	
4582 - Opérations sous mandat	20 000.00		23 200.00
TOTAL	3 183 657.90	2 097 399.84	2 096 605.98

Monsieur Le Maire donne la liste des travaux envisagés qui restent limités. Il précise que l'inscription du Skate park est conditionnée à l'obtention de l'intégralité des subventions qui sont actuellement en cours d'examen.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAUX	Réalisé 2015	RAR 2015	Propositions 2016
Articles	Libellés				
0.001	Report déficit investissement	1 193 098.17			625 728.63
2315-095	Eclairage public				
	<i>Bd Maritime</i>	30 000.00			40 000.00
	Point Lumineux Le Valotte	3 420.00			
	Rue de Dessus le Bourg	13 920.00			

	Rue de la Corderie				6 500.00
	remplacement de lampes fluos				10 000.00
	Candélabre solaire valotte				5 760.00
	TOTAL				62 260.00
2315.128	Programme voirie divers	5 000.00			
	Rue Maurice Noguès	20 130.00			
	Parking Rue de Verdun	4 000.00			
	Parking Rue dessous le Bourg				50 000.00
	Rue de la Gaieté				9 300.00
	Chemin des planquettes et courtes pièces				36 000.00
	Trottoirs Rue Lebouteiller (accessibilité)				8 000.00
	Réfection Cale B. Plage				16 400.00
	Escalier B. Plage				12 000.00
	Pistes cyclables				10 000.00
	Escalier Plage (nouveau)				10 000.00
	Bornes de rechargement véhicule électriques				7 564.00
2315	Non affecté	30 000.00			20 000.00
2315.1281	Voie d'accès 20 HLM	95 000.00			
TOTAL 2315	Immobilisations incorporelles	201 470.00	109 941.58		179 264.00
2313-270	Ateliers Municipaux	209 500.00			94 800.00
2313	Escalier Plage Potinière	1 500.00			
2313	Élévateur mairie	50 000.00		35 761.81	
2313	Travaux Chapelle St Louis	10 000.00		1 062.46	20 500.00
2313	Travaux Eglise	15 000.00		6 247.07	52 560.00
2313	Prévisions pour travaux accessibilité				50 000.00
2313	Skate Park				200 000.00
2313	Première tranche phare				30 000.00
TOTAL 2313	Immobilisations corporelles	286 000.00	226 345.23		447 860.00
2111	Acquisitions	65 000.00	63 224.51		10 000.00
21318	Travaux Chapelle St Louis		6 702.60		
2128	Espaces verts aménagements plantations...	14 000.00	2 769.18		10 000.00
2128	Réfection Cale B. Plage	8 460.00			
2135	Clôtures CARPE DIEM	2 000.00	1 815.36		
2135	Mairie Couverture et électricité	15 000.00			28 675.00
2135	Menuiseries bâtiment la Poste	4 500.00	4 690.47		
2135	Presbytère	9 000.00			
2135	Travaux salle musculation	19 730.54			
2135	Amélioration énergétique Maison des Associations	3 200.00			1 700.00
2135	Isolation Centre Eugène Godey	3 700.00			35 292.00
2135	Salle des Douits (dossier Aménagement DETR)	25 533.40	14 695.95	975.11	58 500.00
2135	Cabines de lecture	1 500.00			
2135	Vestiaires et sanitaires de la Maison des Associations	3 500.00			
2135	Escalier de la maison des roulants	5 000.00	3 367.20		
2135	Equipements sportifs divers	1 500.00		865.00	15 000.00

2135	Aire de basket	2 000.00			
2135	Acquisition paddle board (secours en mer)				2 500.00
2135	Changement de menuiseries extérieures G. Scolaire	6 000.00	7 717.20		
2135	Remplacement chaudière médiathèque			3 917.34	
2135	Rénovation mini golf (peinture)				3 610.00
21316	Columbariums	6 000.00		4 840.00	
21316	Travaux de clôtures au cimetière			4 252.56	
21316	Fermetures caveaux (couvercle * 3 abimés)				3 600.00
2152	Mobilier urbain	15 000.00	9 613.56		22 495.00
21571	Matériel Roulant voirie (chenillette : dép. Inscrite au 2182		177 103.85		
2158	Débroussailleuse	1 300.00	789.00		
2158	Tronçonneuse	350.00	1 168.00		
2158	Presse Ateliers	300.00	1 942.50		
2158	Désherbeur Mécanique	7 000.00			
2158	Désherbeur Thermique	3 500.00			
2158	Divers (matériel poste de secours, centre accueil...)	5 000.00	2 467.96		5 000.00
21578	Matériel divers	10 000.00	1 600.03		15 000.00
2181	Agencement et aménagements divers		532.80		2 000.00
2182	Matériel Roulant	233 000.00	48 982.00		46 000.00
2383	Matériel de Bureau et informatique	10 000.00	7 908.00		15 000.00
2184	Mobilier et divers	3 000.00			
2188	Matériel scolaire	4 000.00	2 933.47		6 000.00
2188	Aire de Jeu B.Plage	5 000.00	5 884.80		11 500.00
2188	Passage à Niveau	9 672.00	9 495.60		10 000.00
TOTAL 21		502 745.94	375 404.04	57 921.35	301 872.00
2031/310	Local SNSM	6 000.00	1 145.00		
2031	Divers	10 000.00			
2031/270	Ateliers Municipaux	3 000.00	1 800.00		4 200.00
2031	MO pour voie d'accès HLM	12 000.00			
2031/	Etude Skate park	13 240.00			24 120.00
2031	Intégration études diverses antérieures	5 980.00			5 980.00
TOTAL 20			2 945.00		34 300.00
2041512	Fonds de concours 3Cl cale accès	150 000.00	150 000.00		
Total 204			150 000.00		
TOTAL 20		200 220.00			
204412	Effacement réseaux F. Telecom	20 000.00	0.00		10 000.00
204422	Effacement réseaux SDEM	20 000.00	0.00		13 200.00
Total 204		40 000.00			23 200.00
21318/042	Travaux en régie	0.00			
	21318 Salle des douits				33 000.00
TOTAL 040		99 123.79	25 156.16		33 000.00
16	Remboursement capital des emprunts	641 000.00	640 238.29		308 000.00
Chap. 041	Opérations patrimoniales				
4581	Opérations sous mandats (travaux FT)	20 000.00	0.00		23 200.00
		3 183 657.90	1 530 030.30	57 921.35	2 038 684.63

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				2 096 605.98
--------------------------------------	--	--	--	--------------

Au sujet des emprunts, Monsieur Le Maire est satisfait de l'inscription d'un emprunt d'à peine 300 000€ qui ne sera peut être pas réalisé. Il précise qu'à compter de 2017, il conviendra de commencer à rembourser le capital des deux emprunts réalisés dans le cadre du Grand Chantier EPR pour les travaux à la salle de sports et à l'école. Des annuités de plus de 60000€ devront être inscrites chaque année.

David LEGOUET demande si des travaux sont prévus pour terminer l'aménagement de la promenade du boulevard Maritime. Monsieur Le Maire lui répond que des travaux seront réalisés en régie.

Au sujet de Barneville Plage, Monsieur Le Maire précise qu'EUROVIA interviendra Mercredi pour combler l'escalier en béton devant le château de Chimay qui a été très abîmé pendant les dernières grandes marées.

Budget Portuaire 2016 :

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, approuve le budget portuaire qui s'équilibre ainsi ;

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 763 435.10€

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = 283 968.59€

Fonctionnement -Dépenses :	Propositions 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
002 Résultat exploitation reporté	0.00		
011 - Charges à caractère général	352 750.00	324 762.22	326 630.00
012 - Charges de Personnel	267 998.00	263 559.12	255 336.00
042 - Dotations aux amortissements	51 877.43	51 877.43	49 421.00
65 - Autres charges de gestion courante	14 020.00	7 900.25	15 569.78
66- Intérêts des emprunts	15 600.00	13 304.33	14 470.10
67 - Charges exceptionnelles	2 500.00	872.20	1 400.00
023 - Virement à la section d'investissement	82 512.09		100 608.22
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	787 257.52	662 275.55	763 435.10
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2015	Réalisé 2015	
002- Résultat d'exploitation reporté	52 727.57		70 066.10
013 - Atténuation de charges	10 000.00	4 887.70	4 000.00
042- Opérations d'ordre entre sections	33 829.95	18 250.00	18 869.00
70- Vente de produits, prestations	678 500.00	653 190.58	658 500.00
74- Subvention d'exploitation	0.00		

75 - Autres produits de gestion courante	4 000.00	3.34	1 500.00
77 - Produits exceptionnels	8 200.00	9 680.39	10 500.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	787 257.52	686 012.01	763 435.10

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
001- Solde reporté (déficit)	0		
040 - Opérations d'ordre entre sections	33829.95	18 250.00	18 869.00
16 Emprunts et dettes assimilés	76794	76 793.45	81 853.59
20 Immobilisations incorporelles	1000	0.00	500.00
21 Immobilisations corporelles	185000	2 702.00	182 744.00
23 Immobilisations en cours	0	0.00	
TOTAL	296 623.95	97 745.45	283 966.59
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2015	Réalisé 2015	
001, Excédent antérieur reporté	12880.3		85 602.07
021 - virement de la section de fonct.	82512.09		100 608.22
040 - Opérations d'ordre entre sections	51877.43	51 877.43	49 421.00
10 Dotations, fonds divers, réserves	0		6 397.93
20 - intégration études			35 480.00
23 - Immobilisations en cours	0		
13 Subventions d'investissement	18589.79	18 589.79	
16 Emprunt en euros	130764.34	100 000.00	6 457.37
TOTAL	296 623.95	170 467.22	283 966.59

Monsieur Le Maire précise qu'en section d'investissement, sont prévues les réalisations suivantes :

Participation aux travaux de réfection du quai d'armement au Conseil Départemental pour 92 000€, peinture extérieure de la gare maritime, fin de la mise en place des échelles amovibles, caméras sur le port à sec, remplacement des coffrets électriques, clôtures gare maritime et changement des menuiseries extérieures, réparation du ponton F qui a subi de grosses dégradations en raison notamment de l'amarrage de gros bateaux et des bateaux de pêche qui s'y installent lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises...

Monsieur le Maire précise que pour les charges de personnel, il espère beaucoup de la mise en eau du chenal, dossier qui avance auprès du Conseil Départemental, en effet, avec 350 à 400 anneaux supplémentaires, les recettes seront supérieures et les charges de personnel ne devraient pas augmenter pour autant.

Budget du Service des Eaux :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget 2016 du service des eaux se présente ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes à hauteur de 759 884.58€

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes à hauteur de 589 130.91€

Détail par chapitres :

Fonctionnement -Dépenses :	Propositons 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
002 Résultat exploitation reporté			
011 - Charges à caractère général	153 938.00	125 212.07	159 550.00
012 - Charges de Personnel	165 147.00	160 009.91	167 295.00
014 Atténuation de produits	92 000.00	90 780.78	101 000.00
042 - Dotations aux amortissements	83 348.00	83 347.27	70 620.20
65 - Autres charges de gestion courante	21 000.00	16 294.18	27 000.00
66- Intérêts des emprunts	20 678.22	17 399.96	17 475.74
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00	1 464.92	5 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	111 166.78		211 943.64
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	652 278.00	494 509.09	759 884.58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2014	Réalisé 2015	
002- Résultat d'exploitation reporté	131 142.00		215 998.58
013 - Atténuation de charges		6 297.55	
042- Opérations d'ordre entre sections	16 637.00	16 637.00	16 637.00
70- Vente de produits, prestations	503 999.00	556 330.91	527 049.00
74- Subvention d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	500.00	1.58	200.00
77 - Produits exceptionnels		98.63	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	652 278.00	579 365.67	759 884.58

Investissement - Dépenses	Proposition 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
001- Solde reporté (déficit)			
040 - Opérations d'ordre entre sections	16 637.00	16 637.00	16 637.00
16 Emprunts et dettes assimilés	73 113.48	73 113.48	59 528.47
20 Immobilisations incorporelles			
21 Immobilisations corporelles	8 674.33	2 336.75	81 965.44
23 Immobilisations en cours	409 305.00	0.00	431 000.00
TOTAL	507 729.81	92 087.23	589 130.91

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition 2015	Réalisé 2015	
001 - Solde d'exécution reporté	200 307.03		191 567.07
021 - virement de la section de fonct.	111 166.78		211 943.64
040 - Opérations d'ordre entre sections	81 256.00	83 347.27	70 620.20
10 Dotations, fonds divers, réserves			

13 Subventions d'investissement	65 000.00		65 000.00
16 Emprunt en euros	50 000.00		50 000.00
TOTAL	507 729.81	83 247.27	589 130.91

Les travaux programmés en section d'investissement concernent la réfection du château d'eau de Carteret ainsi que les travaux conjoints avec les travaux d'assainissement sur le secteur des Carrelets Quinetôt et le secteur de Barneville-Plage. Il est précisé que l'Agence de l'Eau ne subventionne plus les travaux sur les réseaux d'eau, à l'exception des réservoirs, d'où le financement obtenu pour le château d'eau.

Budget 2016 du Service de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les inscriptions du Budget de l'assainissement 2016 qui se présente ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses = Recettes à hauteur de 1 253 837.14€

Section d'Investissement :

Dépenses = Recettes à hauteur de 1 406 205.41€

Détail des chapitres :

Fonctionnement -Dépenses :	Voté 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
002 Résultat exploitation reporté			
011 - Charges à caractère général	395 238.81	366 310.87	728 058.25
012 - Charges de Personnel	49 719.00	49 678.99	52 989.00
014 Atténuation de produits			
042 - Dotations aux amortissements	113 840.00	113 840.00	110 232.00
65 - Autres charges de gestion courante	9 000.00	4 909.81	15 100.00
66- Intérêts des emprunts			
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00	1 852.20	4 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	303 135.44		343 457.89
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	875 933.25	536 591.87	1 253 837.14
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2015		
002- Résultat d'exploitation reporté	248 893.44		356 752.89
042 - Opérations d'ordre entre sections	40 726.00	40 726.00	40 726.00
70 Vente de produits	586 313.81	603 725.32	650 000.00
75 Autres produits de gestion courante			
77 Produits exceptionnels			206 358.25
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	875 933.25	644 451.32	1 253 837.14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2015	Réalisé 2015	Propositions 2016
001- Solde reporté (déficit)			
040 - Opérations d'ordre entre sections	40 726.00	40 726.00	40 726.00
16 Emprunts et dettes assimilés	11 830.00	11 830.00	11 830.00
20 Immobilisations incorporelles	30 000.00	8 392.80	11 941.75
21 Immobilisations corporelles	3 000.00		83 000.00
23 Immobilisations en cours	1 277 428.73	47 459.97	1 258 707.66
TOTAL	1 362 984.73	108 408.77	1 406 205.41
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2015	Réalisé 2015	propositions 2016
001 Solde exécution reporté	237 066.89		389 280.52
021 - virement de la section de fonct.	303 135.44		343 457.89
040 - Opérations d'ordre entre sections	112 765.00	113 840.00	110 232.00
23 - Immobilisations en cours			
13 Subventions d'investissement	375 065.00		375 065.00
10- Fonds divers - réserves	146 782.40	146 782.40	
16 Emprunt en euros (agence de l'eau)	188 170.00		188 170.00
TOTAL	1 362 984.73	260 622.40	1 406 205.41

Monsieur Le Maire précise qu'en section de fonctionnement, le chapitre 11 subit une augmentation importante en raison d'une annulation du mandat à la Saur sur l'année 2015 d'un montant de plus de 200 000€, cependant, la recette du même montant figure en recettes de fonctionnement.

En section d'investissement, les travaux inscrits (qui ne seront sans doute pas tous réalisés dans l'année), concernent le solde du secteur Boudet, les Carrelets Quinetôt, la tranche de réhabilitation du réseau entre la station d'épuration et le bourg de Barneville et la fin de l'assainissement sur le secteur de Barneville-Plage. Ces travaux sont subventionnés par l'agence de l'eau et par le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire.

Budget 2016 du Service Extérieur des Pompes Funèbres :

Ce budget est approuvé à l'unanimité et se présente ainsi qu'il suit en seule section de fonctionnement :

Dépenses = recettes à hauteur de 1 535.70€

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les attributions suivantes proposées par la Commission :

Subventions aux associations - Propositions 2016	
Désignation	Attribution
Extérieur	
SPA Cherbourg-Octeville	50.00
Les restaurants du cœur	250.00
Vivre en Cotentin CPIE	300.00
Sports	
Aviron	8 000.00
Courir Ensemble semi marathon	3 000.00
La Barjo	400.00
Football USCI	3 000.00
Gym'Sclub	1 000.00
Horse Ball	2 000.00
Judo	1 900.00
Tennis Club	500.00
Tennis de table	500.00
Ecole de Voile	10 000.00
Office Municipal des Sports Nautiques	10 000.00
Animations	
Fêtes des Pirates	1 500.00
Loisirs	
Les cadres de Léa	130.00
Club de reliure	500.00
Culture	
ART BC	1 500.00
Chorale Intermède	400.00
Chorale Vespéris	400.00
Comité de Jumelage Franco-Allemand	500.00
Ecole de Cirque SOL'AIR	1 500.00
Harmoniques	5 000.00
Social	
Ecole de Voile Equitation classe planète manche	3 500.00
Anciens Combattants	250.00
ASP(Soins Palliatifs)	200.00
Banque Alimentaire St Lô	500.00
Ligue contre le Cancer	100.00
Association Don du Sang Nord Cotentin	100.00
Association Française Scléroses en Plaque	100.00
Association Aveugles et Malvoyants de la Manche	100.00
Secours Catholique	500.00
Prévention Routière	50.00
TOTAL	57 730.00

Au sujet de la subvention accordée à l'école de voile, Christophe BELZ s'interroge, il estime en effet qu'une telle somme pour l'acquisition de nouveau matériel n'est justifiée que dans la mesure où un peu d'ordre sera remis dans le fonctionnement de cette école où les bateaux ne sont pas rangés et parfois laissés sans entretien...

Stéphane PINABEL lui répond qu'en effet, cela reste un gros problème et que plusieurs réunions à ce sujet ont eu lieu avec le Président de l'école de voile. Il rappelle qu'une convention d'objectif est signée avec l'Office Municipal des Sports Nautiques et qu'un comité de suivi est mis en place. Ce comité est chargé du respect de la convention. Des règles strictes sont mises en place et l'Ecole de voile devra s'y soumettre faute de quoi, aucune subvention ne lui sera accordée et il pourrait être éventuellement mis fin à ce partenariat. Tout ceci n'a que trop duré.

Ils ont à leur disposition un formidable outil et par exemple le Club d’Aviron « joue le jeu », profite de cet outil et développe son activité. La voile est en développement, mais dans des conditions d’électron libre, ce qui n’est pas concevable dans le cadre du partenariat signé.

Deux points positifs ont cependant été relevés suite aux discussions :

Le Chef de base dispose enfin d’une fiche de poste

La vente des stages de voile via l’office de tourisme est mise en place et fonctionne bien.

Stéphane PINABEL, au nom de la municipalité, remercie Jean LETELLIER qui a accepté la présidence de l’OMNS et qui assure cette mission difficile avec assiduité, dans des conditions relationnelles compliquées.

Monsieur Le Maire précise pour les subventions que deux nouvelles associations ont repris les expositions de la salle du Parc (Art BC) et l’organisation de concerts (Harmoniques qui était en sommeil en 2015).

Annick MARIE demande pourquoi K Dance, qui œuvre auprès des enfants n’est pas attributaire ? Il lui est répondu que cette association n’a déposé aucune demande.

Elle remercie les services municipaux pour la pose de rideaux et la création de vestiaires pour cette salle.

Demande de subvention pour les travaux de l’église

Monsieur Le Maire informe que des travaux d’étanchéité et de couverture sont nécessaires cette année sur l’église de Barneville :

Déjà votés (travaux de menuiseries) :	6 247.07€ (reste à réaliser)
BODIN (Terrasse du clocher)	13 178.53
PESNEL (étanchéité couverture)	39 432.00
TOTAL	<u>58 857.60€ TTC</u>

Le Conseil Départemental ne subventionne plus tous les travaux pour cet édifice, mais la DRAC subventionne à hauteur de 50% Il est nécessaire de déposer une demande de subvention pour la partie couverture. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte les travaux précités et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Convention de mise à disposition de personnel à l’Office Municipal des Sports Nautiques :

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL qui rappelle que depuis l’ouverture du Pôle Nautique, Pierrick LEDARD, Agent du Port, assure la mission de gestionnaire du Pôle Nautique pour l’OMNS, pour essai. Considérant que l’essai est concluant, Il convient désormais d’officialiser cette mise à disposition par le biais d’une convention.

L’office remboursera au budget portuaire la part du salaire correspondant au temps passé au Pôle Nautique.

Une fiche de poste a été rédigée en étroite collaboration avec le Président de l’Office Municipal des sports. Cette convention a une durée de trois ans et elle peut être révoquée à tout moment. Pierrick LEDARD sera notamment en charge de la convention de suivi avec les associations David LEGOUET demande s’il existe une convention avec la voile et l’aviron. Il lui est répondu par l’affirmative. Monsieur Le Maire rappelle que M. GOSSELIN, à l’ouverture du Pôle souhaitait conventionner directement avec les associations concernées et que de vives discussions ont eu lieu à ce sujet, la commune devant nécessairement être impliquée dans cette gestion du Pôle, d’où la création de l’OMNS qui conventionne avec les deux associations.

Monsieur Le Maire, au sujet de la convention de mise à disposition de Pierrick LEDARD, précise que cet agent est avant tout affecté au port et qu’il est de plus ASIP, il doit donc être mis en place un planning horaire très strict afin de pouvoir suivre ses activités.

Il précise également que Jean LETELLIER souhaitera sans doute mettre fin à sa fonction de Président et qu'il conviendra de penser à un remplaçant. Il est encore une fois remercié pour son implication.

Au sujet du Pôle Nautique, Alain DESPLANQUES précise qu'il a souhaité une modification de la convention entre l'Office et la CI au sujet de l'occupation des salles du Pôle qui sont magnifiques et sous utilisées. Il a proposé qu'elles puissent être mises à disposition (moyennant location financières) des acteurs économiques du territoire pour des séminaires, des réunions... Sans repas.

Il propose de rencontrer les hôteliers pour les informer de cette modification.

Monsieur Le Maire se dit favorable à cette proposition.

Toutes explications entendues, la convention de mise à disposition de Pierrick LEDARD à l'OMSN est approuvée à l'unanimité.

Convention pour la mise en place d'un groupement de commande pour le marché à bons de commandes « voirie » avec la commune de Saint lô d'Ourville :

Dans le cadre du schéma de mutualisation, les marchés à groupement de commandes ont été évoqués, afin de réaliser des économies. Monsieur Le Maire précise que la Commune a lancé un appel auprès des autres communes pour un marché à bons de commande voirie, le nôtre étant arrivé à échéance. Pour l'instant, seule la commune de Saint lô d'Ourville a répondu favorablement. Thierry TOTAIN, André MARION et Pascale RAGOT ont rencontré les élus de cette commune pour l'analyse de leurs besoins. C'est la commune de Barneville-Carteret qui sera le coordonnateur du marché et pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Modification de la régie d'avance et de recette du Port

Suite à une nouvelle remarque de la Trésorerie sur le fonctionnement de la Régie du Port il est nécessaire d'apporter quelques modifications à l'arrêté de création de la régie d'avances et de recettes du Port.

Article 4 : moyens de paiement des usagers du port : ajouter : numéraire, chèques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

Avis du Conseil Municipal sur la décision du Syndicat Mixte de Production en Eau Potable de la Côte des Isles d'adhérer à la compétence à la carte du Sdeau 50.

Lorsque le Syndicat Mixte de production en Eau Potable de la Côte des Isles décide de modifier ses statuts, chaque commune adhérente, doit se prononcer sur cette modification. Ce qui est le cas pour la décision du Syndicat d'adhérer à la compétence « à la carte » du Sdeau50.

La modification porte sur

La création d'une compétence à la carte dédiée à la totalité du circuit de production et de distribution de l'eau potable,

La mise en place d'une organisation de la gouvernance pour l'exercice de cette compétence basée sur un échelon local appelé « Conseil Local de l'Eau Potable » (CLEP)

Monsieur Le Maire donne la parole à Claude DUPONT qui fait un résumé de la situation.

Il rappelle que pour Barneville-Carteret le service des eaux est municipal et que la production d'eau provient de la source de Lâche Poulain (sur la commune) qui alimente environ 40% des besoins et que le reste (60%) est acheté auprès du Syndicat Mixte de la Côte des Isles.

Il existe également sur le territoire de la 3Ci un autre syndicat de production, celui de Port-Bail. Ces trois syndicats (ou régies) se sont constitués en une quatrième entité, le Syndicat de Production en Eau Potable de la Côte des Isles (SMPEP) qui assure la production et redistribue vers les trois autres qui assurent la distribution avec leur personnel et leurs moyens.

Le prix fixé par Barneville-Carteret est relativement peu cher par rapport aux autres syndicats du Cotentin.

Selon la loi NôtRe, avec la constitution envisagée d'une nouvelle grande communauté de Communes, « Le Grand Cotentin », en 2020, la compétence Eau devrait être transférée à ce nouvel EPCI. Les membres du SMPEP estiment qu'il y a « danger » pour l'organisation et les prix notamment car les syndicats ont un bon fonctionnement ; ils ont donc longuement discuté et proposent la création d'un Syndicat Départemental de l'Eau (qui existe par le biais du Sdeau50) qui pourrait se définir sur trois niveaux :

- Un échelon général départemental qui étudierait les programmations, la gestion...
- Un échelon moyen « intermédiaire » au niveau des 5 ou 6 zones du département qui assurerait la coordination, les échanges...
- Un Echelon Local : Le Syndicat Mixte

Cette proposition apporte des avantages notamment pour une simplification et le maintien de notre organisation actuelle, avec le personnel (qui serait transféré au Sdeau, mis avec leur statut de fonctionnaires et le maintien sur le secteur), une simplification des comptes, et un maintien des prix car les syndicats conserveraient une autonomie de gestion et de décision des prix...

Alain DESPLANQUES demande ce qu'en pensent les grandes entités ? Il lui est répondu que pour l'instant, Cherbourg ne s'est pas prononcé, mais que beaucoup de communes ont validé cette proposition.

Thierry TOTAIN craint que l'harmonisation des prix ne soit pas favorable à nos concitoyens. Claude DUPONT précise que cette homogénéisation des prix n'est pas prévue dans le système proposé, au contraire, ce serait le cas s'il y avait transfert vers un EPCI.

Stéphane PINABEL précise qu'à court terme le service municipal va basculer vers le SDAU avec une gestion par le CLEP (Comité Local de l'Eau Potable)

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Signature d'une convention pour l'embauche d'une stagiaire Master Communication pour 6 mois

Monsieur Le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL qui informe que Mademoiselle Marie LEROUVILLOIS a déposé sa candidature à un stage en communication, dans le cadre d'un « MASTER 2 Valorisation économique de la culture parcours culture, patrimoine, tourisme » à l'université d'Angers. Il est proposé de la recruter pour 6 mois pour les missions suivantes :

- Chef de projets
- Animatrice évènementiel
- Référence coordinatrice pour le reclassement de la station touristique/coordonner et structurer la Communication estivale en station,
- Travailler sur une charte graphique, une signature et un logo pour la station,
- Professionnaliser l'existant et réflexion sur un plan d'animation pour les vacances scolaires hors saison,

Elle sera rémunérée sur la base du SMIC.

Alain DESPLANQUES demande si la charge de travail proposée lui a bien été exposée ? Stéphane PINABEL lui répond qu'elle a déjà effectué ce genre de mission sur la Commune de Saint Jean de Monts.

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande si c'était un appel à candidature ? Stéphane PINABEL répond qu'en effet, il s'était renseigné pour obtenir une ou un stagiaire pour mettre en place ce plan de communication... et que cette candidature a été retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de stage.

Autorisation de défense de la Commune dans une affaire d'Urbanisme.

Un nouveau recours est déposé auprès du Tribunal Administratif au sujet de la constructibilité d'un terrain remise en cause par le PPRL. Il s'agit de Monsieur Roger DUBOIS, de Barneville-Plage

Monsieur et Madame DUBOIS ont fait don d'un bien Rue LEQUINDRE à leur Fille. La note de renseignement d'urbanisme précise que le terrain se situe en zone UCb du PLU. Elle a déposé un Permis de construire qui lui a été accordé puis retiré avec un sursis à statuer. La Préfecture a précisé que le Permis, s'il était accordé, serait contesté en raison de la localisation du projet dans la bande de précaution à l'arrière d'un ouvrage de défense contre la mer.

Les conjoints DUBOIS demandent donc une indemnisation de 3597.64€ pour M. et Mme DUBOIS et de 10196€ à leur Fille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à faire appel à Maître SAVEREUX dans cette affaire.

Autorisation de signature du devis avec PROTOURISME pour la réalisation d'un dossier de classement de la Commune en station de Tourisme

Stéphane PINABEL rappelle que depuis 2002, la commune est classée Station Balnéaire, ce qui lui permet notamment l'installation d'un casino sur son territoire. Au-delà de cette possibilité, c'est un label important, recherché par les touristes. Entre temps, est intervenue la réforme sur les classements des stations. Pour l'instant la Commune dispose de la dénomination « commune Touristique » et elle conserve son classement « station balnéaire » jusqu'au 1^{er} Janvier 2018. Ce classement sera ensuite supprimé, il est remplacé par le classement « station touristique », c'est un dossier relativement complexe et long à préparer, qui doit ensuite être présenté devant différents Ministères, il est donc proposé de confier cette mission à PROTOURISME pour un montant de 14 735.00€HT. Il précise enfin que ce classement permettra de continuer à percevoir les droits de mutation (entre 150 000 à 200 000€ selon les années), ce qui n'est pas négligeable.

David LEGOUET demande si l'office de tourisme n'aurait pas pu se charger de ce dossier, il lui est répondu que l'office est déjà en charge du dossier de classement de l'OT en première catégorie, ce qui est également un long travail.

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Au sujet du tourisme, Alain DESPLANQUES informe qu'il représentait la Côte des Isles ce jour à l'inauguration de l'Office de Beaumont Hague. Ils envisagent de revendiquer une marque territoriale pour conserver l'autonomie de leur bureau d'information touristique « La Hague » Claude DUPONT rappelle que dans le projet du Grand Cotentin, la compétence tourisme sera sans aucun doute transférée. C'est pourquoi Alain DESPLANQUES souhaite que certaines décisions sur des projets structurants soient approuvées avant ce transfert. Il rappelle que la densité touristique est plus importante sur notre secteur. La Hague dispose d'un tourisme de passage, la côte des isles, d'un tourisme balnéaire qui implique des séjours plus longs.

Effacement des réseaux Chemin des Planquettes : Convention avec le SDEM :

Monsieur Le Maire donne la parole à Thierry TOTAIN qui rappelle que le Conseil a validé les travaux de réfection de voirie à réaliser sur cette voie, dans le cadre de la programmation DETR 2016. Il est donc important de coordonner tous les travaux dont l'effacement de réseaux. Le SDEM contacté a estimé les travaux d'effacement de réseaux de distribution d'électricité, de télécommunication et d'Eclairage Public à 44 000€HT, avec un reste à charge pour la commune estimé à 13 200€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Association des Jardins Familiaux :

L'association des Jardins familiaux a transmis une demande d'autorisation afin d'installer une plaque portant le nom de Frédérique BLEICHER à l'entrée des Jardins. Mme BLEICHER fût

à l'origine de la création de ces jardins et l'association souhaite lui rendre hommage. Monsieur Le Maire estime que c'est une très bonne idée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition..

Point sur le dossier « Bâtiment de l'Ancienne Ecole de Voile » :

Monsieur Le Maire donne la parole à Jean-Pierre LAURENT qui fait un point sur le dossier de l'ancienne école de Voile qui précise les faits suivants :

On se souvient que l'an dernier un appel à projet avait été lancé sur les locaux de l'ancienne école de voile à Carteret rue de Paris.

Une candidature avait été retenue pour un projet de commerce d'accastillage.

Le premier candidat a finalement déclaré forfait.

La candidature des époux ZANOVIT, propriétaires du restaurant « Le Gohan » a donc été retenue.

Le bâtiment nécessite des travaux importants incombant pour certains au propriétaire des murs, c'est-à-dire à la commune, et pour d'autres au propriétaire du fonds de commerce qui y sera exploité. La loi exige du propriétaire que l'immeuble loué puisse servir à l'usage auquel il est destiné, c'est à dire un usage commercial dans des conditions normales.

Ces travaux puisqu'ils touchent à la fois l'intérieur mais aussi l'extérieur et qu'ils ont lieu dans le cadre d'un changement de destination nécessitent l'octroi d'un permis de construire.

Des négociations ont été menées avec Monsieur et Madame Zanovit notamment au niveau de la prise en charge des travaux.

Un accord est intervenu pour la prise en charge par la commune d'un montant de travaux de 51000 €, tout le surplus soit environ 130000 € est pris en charge par l'exploitant.

Ces 51000 € de travaux incombant à la commune seront pourtant réglés en totalité par l'exploitant, mais constitueront juridiquement pour l'exploitant des loyers payés d'avance, qui viendront en déduction du loyer de 1200 € convenu.

De sorte que pendant les neuf premières années de bail il sera versé par le locataire un loyer mensuel de 730 € environ, puis le loyer reprendra un cours normal à 1200 € mensuel.

Ce n'est pas un dossier particulièrement simple. Il a nécessité négociation entre la mairie et l'exploitant retenu, entre l'exploitant et les entreprises, mais aussi l'établissement d'un projet de bail notarié, le montage d'un dossier de prêt et de dépôt de permis de construire. En outre, les Zanovit ont en début d'année changé d'architecte et de maître d'oeuvre.

Tout cela pour expliquer que le dossier n'a pas avancé bon train.

Aujourd'hui, le dossier de permis de construire est prêt à être déposé.

Il est nécessaire de procéder au déclassement des W.C. Public de la rue de Paris (procédure qui nécessitera une enquête publique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Monsieur Le Maire précise que la Commission du Patrimoine devrait être satisfaite de ce vote car l'architecture extérieure ne sera pas modifiée outre mesure.

Acceptation de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Phare dans le cadre de son ouverture au public.

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane PINABEL qui rappelle que le Conseil Municipal a validé la demande de subvention dans le cadre des fonds européens pour ce projet. Il est nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention d'occupation temporaire avec les phares et balises, afin de pouvoir envisager la première partie de cette ouverture au public de ce bâtiment.

Il rappelle que ce fût un travail long afin d'obtenir cet accord avec les Phares et balises, mais il est important de ne pas laisser à l'abandon ce bâtiment qui peut constituer une porte d'entrée culturelle sur le Cotentin avec un objectif touristique. Il faut rappeler que le SYMEL a confirmé

que 200 000 visiteurs se rendent sur le cap chaque année. Il est donc important de tenter de mettre en avant ce patrimoine local.

L'ouverture pourrait se faire en deux temps.

L'AOT proposée fixe une exploitation par la Mairie sur les deux premières salles d'entrées et visite de la tour.

L'AOT est signée avec la commune pour pouvoir ouvrir au public, elle n'a pas la compétence tourisme, mais en commission développement économique- tourisme à la 3CI, il a été évoqué la possibilité de conventionner avec l'EPIC pour cette ouverture. Lors de la phase 2, la commune pourrait «sortir » de l'AOT au profit de l'EPIC.

Pour la phase 1, des crédits ont été inscrits au budget pour une mise aux normes dans le cadre de cette ouverture au public.

L'AOT est prévue jusqu'en 2020, Jean-Pierre LAURENT se demande le devenir de ce projet après cette date.

L'entrée sera payante. Le Symel est partie prenante dans ce projet en vue d'y installer le garde du littoral. Jean-Louis REVERT a rencontré le Garde du Littoral ce jour et il souhaite que la commune informe le SYMEL de cette décision de signer l'AOT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'AOT présenté avec les Phares et Balises.

Admissions en non valeur :

La trésorerie a transmis différents états de créances à admettre en non-valeur pour différents budgets :

Commune, Service du port, Service des Eaux et service de l'Assainissement...

Service du port, pour un montant de 15 549.78€

Service de l'Eau pour un montant de 1 517.27€

Service de l'Assainissement pour un montant de 2 257.54€

Commune : 149.77€. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces admissions mais souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement pour le problème du Sea Bank sur le port.

Signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour des cours informatiques.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, il est prévu la mise en place d'une formation de cours informatique avec Xavier EVENHARD, au centre multimédia. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

La Séance est levée à 22h55.

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,